Émeutes : Kankou et Toumany condamnés, Sofiane relaxé “au bénéfice du doute” dans l’affaire du pillage d’une concession de motos des Yvelines

11/08/2023 à 17h40



(…) une soixantaine de personnes ont profité des nuits d’émeutes pour s’introduire dans un magasin de motos à Plaisir, dans les Yvelines. 13 deux-roues ont été volés par les émeutiers avant qu’ils mettent le feu à l’établissement et prennent la fuite.

(…)

Sofiane K., 18 ans, et Toumany D., 26 ans ont été déférés en comparution immédiate. Le premier a été «*relaxé au bénéfice du doute*» tandis que le second a été condamné à 18 mois de prison dont 10 avec sursis probatoire. Le parquet a fait appel de cette décision.

Kankou T., 19 ans, avait quant à elle été déférée en comparution de reconnaissance préalable de culpabilité pour participation à groupement violent pour avoir filmé la scène.

Elle a été condamnée à 6 mois d’emprisonnement avec sursis.

Le Figaro